

# L'état et la société

## **Tönnies** communauté et société 1887

« Le rapport lui-même et par conséquent l'association, peut être compris soit comme une vie réelle et organique, c'est alors l'essence de la communauté, soit comme une représentation virtuelle et mécanique, c'est alors le concept de société. [...] Il faut donc que quelques remarques préliminaires posent l'opposition comme une donnée. Tout ce qui est confiant, intime, vivant exclusivement ensemble, est compris comme la vie en communauté (c'est ainsi que nous le croyons). La société est ce qui est public ; elle est le monde ; on se trouve au contraire en communauté avec les siens depuis la naissance, liés à eux dans le bien comme dans le mal. On entre dans la société comme en terre étrangère. On met l'adolescent en garde contre la mauvaise société, mais l'expression mauvaise « communauté » sonne comme une contradiction. »

- 1) Quelle différence Tönnies fait-il entre communauté et société ?
- 2) La société relèverait de la sphère publique et la communauté ?

## **Clastres** La société contre l'état 1974

« Sans foi, sans loi, sans roi : ce qu'au XVIème siècle l'occident disait des indiens peut s'étendre sans difficulté à toute société primitive. Ce peut être même le critère de distinction : une société est primitive si lui fait défaut le roi, comme source légitime de la loi, c'est à dire la machine étatique. Inversement toute société non primitive est une société à état. [...] »

Il n'y a donc pas de roi dans la tribu, mais un chef qui n'est pas un chef d'état, essentiellement chargé de résorber les conflits qui peuvent surgir entre les individus, familles, lignages, etc. Il dispose pour rétablir l'ordre et la concorde, que du seul prestige que lui reconnaît la société. Mais prestige ne signifie pas pouvoir, bien entendu et les moyens que détient le chef d'état pour accomplir sa tâche de pacificateur se limite à l'usage exclusif de la parole : non pas même pour arbitrer entre les parties opposées, car le chef d'état n'est pas un juge, il ne peut se permettre de prendre parti pour l'une ou l'autre ; mais pour armé de sa seule éloquence, tenter de persuader les gens qu'il faut s'apaiser, renoncer aux injures, imiter les ancêtres qui ont toujours vécu dans la bonne entente.

Entreprise jamais assurée de la réussite, pari chaque fois incertain, car la parole du chef n'a pas force de loi. Que l'effort de persuasion échoue, alors le conflit risque de se résoudre dans la violence, et le prestige du chef peut fort bien n'y point survivre, puisqu'il a fait la preuve de son impuissance à réaliser ce qu'on attend de lui. »

- 1) Une société peut-elle être primitive d'après Clastre ?
- 2) Sur quoi repose le pouvoir du chef tribal d'après le texte ?
- 3) Si le charisme du chef est insuffisant que se passe-t-il ?
- 4) Quelle est la différence entre la société et l'état ?

- 5) Sur quoi se fonde l'état ? Sur quoi se fonde l'état de droit ?
- 6) L'état présuppose-t-il la société civile ?

#### Max Weber Le savant et le politique

« Il faut concevoir l'état contemporain comme une communauté humaine qui dans les limites d'un territoire déterminé- la notion de territoire étant l'une de ses caractéristique- revendique avec succès pour son propre compte le monopole de la violence légitime. Ce qui est en effet le propre de notre époque, c'est qu'elle accorde à tous les autres groupements ou aux individus, le droit de faire appel à la violence que dans la mesure où l'état la tolère : celui-ci passe donc pour l'unique source de « droit » à la violence. »

- 1) Qu'est-ce qu'une violence légitime ?
- 2) Quelle limite Max Weber donne-t-il à la violence?
- 3) Donnez des exemples de violence légitime.

#### Spinoza Traité théologico-politique

« La fin de l'état n'est pas de faire passer les hommes de la condition d'être raisonnables à celle de bêtes brutes ou d'automates//mais au contraire, il est institué pour que leur âme et leur corps s'acquittent en sûreté de toutes leurs fonctions, pour qu'eux-mêmes usent d'une raison libre, // pour qu'ils ne luttent point de haine, de colère ou de ruse, pour qu'ils se supportent sans malveillance les uns les autres. // La fin de l'état est donc en réalité la liberté.// Nous avons vu aussi, que pour former l'état, une seule chose est nécessaire : que tout le pouvoir de décréter soit à tous collectivement ; soit quelques-uns ; soit à un seul. // Puisque en effet, le libre jugement des hommes est extrêmement divers, que chacun pense être le seul à tout savoir, et qu'il est impossible que tous opinent pareillement et parlent d'une seule bouche. Ils ne pourraient vivre en paix, si l'individu n'avait renoncé à son droit d'agir suivant le seul décret de sa pensée. // C'est donc au droit d'agir par son propre décret qu'il a renoncé, non au droit de raisonner et de juger. // Par suite, nul, ne peut à la vérité, sans danger pour le droit souverain, agir contre son décret.

- 1) Dans quel cas les hommes seraient des brutes et des automates ?
- 2) Quelle n'est pas la fin de l'état ? Quelle est sa fin ? Expliquez votre réponse.
- 3) « la fin de l'état est donc en réalité la liberté » expliquez cette formule. Qu'est-ce que Spinoza entend par liberté ?
- 4) Quels genres de paix pouvons-nous opposer ?
- 5) Que veut-dire décréter ?
- 6) Spinoza pose-t-il que le seul régime politique possible soit la démocratie ?
- 7) Quelle fin doit respecter l'état pour que celui-ci soit légitime ?

« Trouver une forme d'association qui défende & protège de toute la force commune la personne & les biens de chaque associé, & par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même & reste aussi libre qu'auparavant ? » Tel est le problème fondamental dont le contrat social donne la solution.

Les clauses de ce contrat sont tellement déterminées par la nature de l'acte, que la moindre modification les rendrait vaines & de nul effet ; en sorte que, bien qu'elles n'aient peut-être jamais été formellement énoncées, elles sont partout les mêmes, partout tacitement admises & reconnues ; jusqu'à ce que, le pacte social étant violé, chacun rentre alors dans ses premiers droits & reprenne sa liberté naturelle, en perdant la liberté conventionnelle pour laquelle il y renonça. Ces clauses bien entendues se réduisent toutes à une seule, savoir l'aliénation totale de chaque associé avec tous ses droits à toute la communauté : Car premièrement, chacun se donnant tout entier, la condition est égale pour tous, & la condition étant égale pour tous, nul n'a intérêt de la rendre onéreuse aux autres.

De plus, l'aliénation se faisant sans réserve, l'union est aussi parfaite qu'elle peut l'être & nul associé n'a plus rien à réclamer : Car s'il restait quelques droits aux particuliers, comme il n'y aurait aucun supérieur commun qui put prononcer entre eux & le public, chacun étant en quelque point son propre juge prétendrait bientôt l'être en tous, l'état de nature subsisterait, & l'association deviendrait nécessairement tyrannique ou vaine.

Enfin chacun se donnant à tous ne se donne à personne, & comme il n'y a pas un associé sur lequel on n'acquière le même droit qu'on lui cède sur soi, on gagne l'équivalent de tout ce qu'on perd, & plus de force pour conserver ce qu'on a.

Si donc on écarte du pacte social ce qui n'est pas de son essence, on trouvera qu'il se réduit aux termes suivants. Chacun de nous met en commun sa personne & toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale ; & nous recevons en corps chaque membre comme partie indivisible du tout.

À l'instant, au lieu de la personne particulière de chaque contractant, cet acte d'association produit un corps moral & collectif composé d'autant de membres que l'assemblée a de voix, lequel reçoit de ce même acte son unité, son moi commun, sa vie & sa volonté. Cette personne publique qui se forme ainsi par l'union de toutes les autres prenait autrefois le nom de Cité, & prend maintenant celui de République ou de corps politique, lequel est appelé par ses membres État quand il est passif, Souverain quand il est actif, Puissance en le comparant à ses semblables. À l'égard des associés ils prennent collectivement le nom de peuple, & s'appellent en particulier Citoyens comme participants à l'autorité souveraine, & Sujets comme soumis aux lois de l'État. Mais ces

termes se confondent souvent & se prennent l'un pour l'autre ; il suffit de les savoir distinguer quand ils sont employés dans toute leur précision. »

Quel est le problème ?

1- Comment Rousseau le positionne-t-il ?

2- Qui va répondre ?

« les clauses de ce contrat »

3- C'est quoi les clauses ?

« les clauses de ce contrat [...]aux autres »

4- Qu'est-ce que cela veut dire ?

5- Comment préserve-t-on alors la liberté ?

6- A quelle idée s'oppose Rousseau dans ce texte ?

7- Quels sont ses arguments ?

8- Rousseau pose-t-il que le droit d'esclavage est comparable à celui instauré dans l'antiquité ?

9- Reprenez les arguments essentiels de la dialectique du maître et de l'esclave de Hegel. Rousseau est-il en accord avec ces derniers »

« de plus [...] vaine »

« De plus, l'aliénation se faisant sans réserve, union est aussi parfaite qu'elle peut l'être et nul associé n'a rien à réclamer. Car s'il restait quelque droit aux particuliers, comme il n'y aurait aucun supérieur commun qui fut prononcé entre eux et le public, chacun étend en quelque. Son propre juge prétendrait bientôt l'être de tous, l'état de nature subsisterait, et l'association deviendrait nécessairement tyrannique ou vaine. »

1° Qu'est-ce que l'aliénation sans réserve ?

2° A quelle condition la tyrannie serait-elle possible ?

Troisième §

"Enfin chacun se donnant à tous ne se donne à personne, et comme il n'y a pas un associé sur lequel on acquiert mêmes droits qu'on lui cède sur soi, on gagne l'équivalent de tout ce compère, et plus de force pour conserver ce qu'on a. Si donc on écarte du pacte social ce n'est pas de son essence, on trouvera qui se réduit aux termes suivants."

1) Chacun gagne-t-il l'équivalent de tout ce qu'il perd ?

Quatrième §

"Chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale : et nous recevons encore chaque membre comme partie indivisible du tout. »

1) Que donne-t-on, à qui et dans quelles conditions dans le contrat social ?

## 2) Quelle est la différence entre la volonté générale et la volonté de tous ?

Texte de Tocqueville *De la démocratie en Amérique* Page 89

Je veux imaginer sous quels traits nouveaux le despotisme pourrait se produire dans le monde : je vois une foule innombrable d'hommes semblables et égaux qui tournent sans repos sur eux-mêmes pour se procurer de petits et vulgaires plaisirs, dont ils emplissent leur âme. Chacun d'eux, retiré à l'écart, est comme étranger à la destinée de tous les autres : ses enfants et ses amis particuliers forment pour lui toute l'espèce humaine ; quant au demeurant de ses concitoyens, il est à côté d'eux, mais il ne les voit pas ; il les touche et ne les sent point ; il n'existe qu'en lui-même et pour lui seul, et, s'il lui reste encore une famille, on peut dire du moins qu'il n'a plus de patrie.

Au-dessus de ceux-là s'élève un pouvoir immense et tutélaire, qui se charge seul d'assurer leur jouissance et de veiller sur leur sort. Il est absolu, détaillé, régulier, prévoyant et doux. Il ressemblerait à la puissance paternelle si, comme elle, il avait pour objet de préparer les hommes à l'âge viril ; mais il ne cherche, au contraire, qu'à les fixer irrévocablement dans l'enfance ; il aime que les citoyens se réjouissent, pourvu qu'ils ne songent qu'à se réjouir. Il travaille volontiers à leur bonheur ; mais il veut en être l'unique agent et le seul arbitre ; il pourvoit à leur sécurité, prévoit et assure leurs besoins, facilite leurs plaisirs, conduit leurs principales affaires, dirige leur industrie, règle leurs successions, divise leurs héritages, que ne peut-il leur ôter entièrement le trouble de penser et la peine de vivre ?

C'est ainsi que tous les jours il rend moins utile et plus rare l'emploi du libre arbitre ; qu'il renferme l'action de la volonté dans un plus petit espace, et dérobe peu à peu à chaque citoyen jusqu'à l'usage de lui-même. L'égalité a préparé les hommes à toutes ces choses ; elle les a disposés à les souffrir et souvent même à les regarder quand même bienfait.

Après avoir pris ainsi tour à tour dans ses puissantes mains chaque individu, et l'avoir pétri à sa guise, le souverain étend ses bras sur la société tout entière ; il en couvre la surface d'un réseau de petites règles compliquées, minutieuses et uniformes, à travers lesquelles les esprits les plus originaux et les âmes plus vigoureuses ne sauraient se faire jour pour dépasser la foule ; il ne brise pas les volontés, mais il s'oppose sans cesse à ce qu'on agisse ; et il ne détruit. Il empêche de naître ; il ne tyrannise, il gêne, il comprime, il énerve, il éteint, il hébète, et il réduit enfin chaque nation à n'être qu'un troupeau d'animaux timides et industrieux, *dont le gouvernement est le berger*

*J'ai toujours cru que cette sorte de servitude, réglée, douce et paisible, dont je viens de faire le tableau, pourrait se combiner mieux qu'on ne l'imagine avec quelques-unes des formes extérieures de la liberté, et qu'il ne lui serait pas impossible de s'établir à l'ombre même de la souveraineté du peuple ».*

§n°I

- 1) Que dénonce Tocqueville ?
- 2) Quelle est la plaie de la démocratie ?

§n°II

- 1) Qu'est-ce que l'état providence ?
- 2) Relevez une phrase ironique.
- 3) Quelle est le danger de l'uniformisation ?
- 4) Donner un exemple uniformisation.

§n°IV

- 1) Est-ce nécessaire d'user de terreur avec les hommes vivant dans une démocratie ?

2) « Servitude, douce et paisible » que doit-on entendre par là ?

« Après avoir pris ainsi tour à tour dans ses puissantes mains chaque individu et l'avoir pétri à sa guise, le souverain étend ses bras sur la société tout entière, il en couvre la surface d'un réseau de petites règles compliquées, minutieuse et uniforme, à travers lesquelles les esprits les plus originaux et les âmes les plus vigoureuses ne sauraient se faire jour pour dépasser la foule. »

Qu'est-ce que dénonce Tocqueville ?

Que nous dit Tocqueville de la manière dont la démocratie dirige les hommes ?

« J'ai toujours cru que cette sorte de servitude réglée, douce et paisible, dont je viens de faire le tableau, pourrait se combiner mieux qu'on ne l'imagine avec quelques-unes des formes extérieures de la liberté, et qui ne lui serait pas impossible de s'établir à l'ombre même de la souveraineté du peuple. »

« Servitude réglée, douce et paisible »

Que doit-on entendre par là ?